

REGLEMENT DU CENTRE DE LOISIRS

REGLEMENTATIONS

En vertu de la législation de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et par mesure de sécurité, nous vous demandons de remplir *la fiche sanitaire pour chaque enfant* de votre foyer. Celle-ci comprend notamment les coordonnées de la famille, le suivi éventuel d'un régime alimentaire, l'autorisation de diffusion d'images et de sortie individuelle.

CAPACITE D'ACCUEIL

Nous vous rappelons que **notre capacité d'accueil est limitée** par une réglementation du ministère de la Jeunesse et des Sports, soit pour les moins de 6 ans : 8 enfants par animateur et pour les plus de 6 ans : 12 enfants par animateur. (en dehors des activités spécifiques type piscine)

HORAIRES DU CENTRE DE LOISIRS

L'accueil se déroule entre 9 h 30 et 9h50, pour les inscriptions en journée complète (mercredi et vacances scolaires) et à *14 h 00* (uniquement le mercredi après-midi) pour les présences en demi-journée.

La fin du centre de loisirs est fixée à 17 h 30.

Pour les sorties extérieures, ces horaires pourront être différents, vous en serez alors avisés par une information préalable.

Nous vous remercions de respecter les horaires de début et de fin d'activités.

Pour les parents qui travaillent, **un précentre est assuré entre 8h et 9h20** dans les locaux de la Maison du Grand Cerf. **Le paiement du précentre sera donc exigé pour tout enfant accueilli avant 9h20.**

INSCRIPTIONS ET PAIEMENT DES ACTIVITES

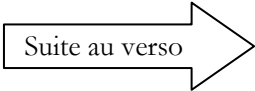
Pour accéder aux activités du centre de loisirs, **l'inscription sera définitive après paiement.**

Pour les mercredis et vacances scolaires, **l'inscription des familles est organisée en fonction des places disponibles.** Nous vous encourageons à vous inscrire le plus rapidement possible pour chaque période.

Compte tenu de la fréquentation du centre de loisirs, **les inscriptions non réglées seront sur liste d'attente**, la priorité étant donné aux inscriptions payées.

Pour les inscriptions « de dernière minute » réalisées sans paiement, seule une journée pourra être réservée. Aucune autre inscription ne sera réalisée avant paiement.

Les repas sont commandés le matin à 9h00... En cas de désistement non prévenu **avant 9h à l'accueil** de la Maison du Grand Cerf, (le centre est équipé d'un répondeur téléphonique ; N° 03 20 88 15 45), **les journées d'absences ne seront pas remboursées.**

Suite au verso 

RECOMMANDATIONS

Pour profiter des animations, il est vivement conseillé de **porter une tenue adaptée aux activités, à la saison** et aux conditions climatiques... **et d'éviter des vêtements de valeur.**

Le Centre Social décline toute responsabilité en cas de perte ou dégradation de vêtements, objets de valeur, bijoux, jeux et jouets, etc.

Document édité en Mai 2013 afin d'instaurer une relation durable entre les familles et l'équipe d'animation de la Maison du Grand Cerf

A Ronchin, le/...../201..

Pour l'équipe d'animation, La Directrice

Mr / Mme

